

Vallée de l'Epte

Directive

« Habitats, faune, flore »

Zone spéciale de conservation
(ZSC)

FR2300152



Département

Eure (27)

Document d'objectifs

- ▶ Validé le 14/12/2010
- ▶ Approuvé le 08/04/2011

Dates de désignation

- ▶ SIC : 07/12/2004
- ▶ ZSC : 26/06/2014

Communes

Bouchevilliers, Guerny, Château-sur-Epte, Vexin-sur-Epte, Gasny, Sainte-Geneviève-Lès-Gasny, Giverny, Vernon.

Superficie : 948 ha

- ▶ 31,5 % du site en surface agricole
- ▶ 32 % du site en forêt

Opérateur/animateur

Seine Normandie
Agglomération



Vallée de l'Epte

G. Costauouec

Présentation du site

Le site de la « Vallée de l'Epte » est situé en Normandie, dans le département de l'Eure. L'Epte prend sa source dans le Pays de Bray au nord de Forges-les-Eaux. Son cours est de 60 km dans le département de l'Eure.

La zone Natura 2000, quant à elle, s'étend sur une longueur de 50 km. Elle est composée, d'une part, de versants boisés ou en pelouses le long des Vallées de l'Epte et de la Seine et, d'autre part, d'une partie du lit majeur de l'Epte constitué de prairies, boisements alluviaux et peupleraies.

Contexte climatique

Le macro-climat du site de la Vallée de l'Epte est de type maritime à empreinte continentale : températures douces, faibles écarts thermiques saisonniers, précipitations relativement faibles. L'existence d'un climat local donne aux coteaux calcaires un caractère plutôt chaud et sec, notamment sur les pentes orientées sud (Vernonnet – Giverny).

Occupation du sol

Les boisements représentent 32 % de la surface du site Natura 2000. Viennent ensuite les prairies et les friches qui représentent respectivement 26 % et 23 % du site. Les plantations, en très grande majorité des peupleraies, adultes ou non (8 %) et les cultures (5 %) représentent également des surfaces non négligeables sur ce site. Enfin, la surface occupée par l'eau libre couvre environ 3 %.

Intérêt écologique général

La Vallée de l'Epte est un couloir écologique important entre le Pays de Bray et la vallée de Seine.

Les influences méridionales ou montagnardes qui sont concentrées le long de la vallée de la Seine s'amenuisent rapidement lorsque l'on



Astragale de Montpellier
(*Astragalus monspessulanus*)



Bus-Saint-Rémy



Pelouse à genévriers, Giverny



Pelouse à Mélanpyre des champs
(*Melampyrum arvense*)

s'éloigne vers le nord. Ces différences de climat entre l'aval et l'amont de la rivière se démontrent par la disparition de certaines espèces végétales méditerranéennes et sub-montagnardes, comme la Séslyrie bleu, l'Astragale de Montpellier ou le Persil des montagnes. Les espèces méditerranéennes se cantonnent sur les coteaux orientés plein sud de Giverny et Sainte-Geneviève-lès-Gasny, et ne remontent pas au nord de l'Epte et au-delà de la Seine-Maritime.

Des situations similaires peuvent être décrites concernant la faune, notamment au niveau des Reptiles, des Rhopalocères (papillons de jour) et des Orthoptères (sauterelles, criquets...).

Les coteaux de Vernon, Giverny et Sainte-Geneviève-lès-Gasny possèdent un réel intérêt en matière de richesses patrimoniales, biologiques et culturelles, qui lui confèrent "naturellement" une place au sein du Réseau Natura 2000. Les coteaux de Bus-Saint-Rémy et Dampmesnil sont assez originaux, mais l'abandon déjà ancien de l'entretien de ces terrains a généré une perte de biodiversité importante. Enfin, le coteau de Bouchevilliers, moins connu « historiquement » mais d'une grande richesse patrimoniale, appartient à la commune et est géré par un éleveur.

La rivière Epte est d'assez bonne qualité pour la pêche, plutôt eutrophe pour la végétation aquatique, ce qui permet d'avoir de beaux herbiers fournis, mais avec des pics de développement d'algues filamenteuses à certaines périodes de l'année (étiage, fortes chaleurs,...). La partie étudiée du lit majeur de l'Epte comporte encore des milieux et des espèces typiques des vallées alluviales, mais a souffert d'une artificialisation plus importante que les milieux pentus de coteaux.

Habitats et espèces justifiant le site

Habitats d'intérêt européen présents sur le site

Type de milieu	Code Natura 2000	Habitat naturel	Surface / Linéaire / Stations
Habitats d'eaux douces	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	25,2 (2,66 %)
	6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i>	0,64 (0,07 %)
Formations herbeuses naturelles ou semi-naturelles	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (pour partie *sites à orchidées remarquables)	139,87 (14,75 %)
	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	72,07 (7,6 %)
	6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	4,2 (0,44 %)

*= habitat prioritaire



Hêtraie

Agrion de Mercure
(*Coenagrion mercuriale*)Ecaille chinée
(*Euplagia quadripunctaria*)Grand murin (*Myotis myotis*)

Type de milieu	Code Natura 2000	Habitat naturel	Surface / Linéaire / Stations
Forêts	91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion Albae</i>)	167,5 (17,67 %)
	9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	88,03 (9,28 %)
Milieu rocheux	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,81 (0,09 %)

* = habitat prioritaire

Espèces d'intérêt européen présentes sur le site

Type d'espèce	Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Intérêt du site
Insectes	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Fort
	1078*	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Non estimé
	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Non estimé
Poissons	1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	Non estimé
	1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Non estimé
Chauves-souris	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	Non estimé
	1304	<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	Grand Rhinolophe	Non estimé
	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Non estimé
	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	Non estimé
	1323	<i>Myotis bechsteini</i>	Vespertilion de Bechstein	Non estimé

* = espèce prioritaire

Activités socio-économiques

L'agriculture et les activités agropastorales

Les exploitations agricoles sur le site et aux alentours sont de type polyculture/élevage.

Sur les coteaux, la conservation de pratiques agricoles extensives comme le pâturage (bovin principalement) est bénéfique au maintien des habitats de pelouses calcaires. En effet, elles permettent de maintenir une diversité de milieux en limitant l'invasion des pelouses par les ligneux.

L'apport de fertilisants doit être évité, afin de conserver le caractère oligotrophe du milieu.



Pelouse à genévriers, Giverny

Ophrys bourdon
(*Ophrys fuciflora*)

L'Epte

Dans la vallée, le maintien des prairies le long des rivières et ruisseaux ainsi que la conservation d'une bonne qualité des eaux de rivière est essentielle pour l'Agrion de mercure.

La gestion extensive des prairies par pâturage ou fauche est donc compatible avec les objectifs de gestion définis pour cette espèce. En revanche, les pratiques de gestion intensives telles que l'« engraissement », le sursemis, la fauche précoce et l'utilisation de produits phytosanitaires sont néfastes pour l'Agrion de mercure et sur la biodiversité en générale car elles entraînent une homogénéisation et un appauvrissement des cortèges floristiques et faunistiques.

Le retournement de prairies en cultures, qui sont peu présentes dans le périmètre du site (environ 40 ha) mais très dominantes en termes d'occupation du sol sur les secteurs limitrophes au site, est également très fortement préjudiciable pour l'espèce qui voit ainsi ses zones de chasse disparaître.

La sylviculture

Les massifs forestiers faisant l'objet d'une réelle exploitation sont situés en fond de vallée, sur des zones humides. Il s'agit de peupleraies (environ 77 hectares), utiles pour la réalisation d'emballages, de panneaux contreplaqués, de charpentes, de pâte à papier, etc. Mais cette activité transforme profondément les cortèges herbacés qui se développaient dans les forêts alluviales originelles et remplace celles-ci. Ainsi l'adaptation des pratiques de populiculture est nécessaire pour rendre cette activité compatible avec les objectifs de conservation des boisements alluviaux sur le site.

A l'inverse, la gestion sylvicole menée sur les coteaux est compatible avec les objectifs de la directive Habitats. Cependant, le remplacement des peuplements de feuillus indigènes par des essences résineuses ou introduites est à éviter car il conduit à une banalisation des habitats, de la flore et de la faune.

La chasse

Sur l'ensemble du site, cette activité est assez répandue mais elle est compatible avec le maintien des habitats dans la mesure où aucune plantation fourragère et donc aucune eutrophisation du milieu n'est effectuée sur un habitat Natura 2000. Elle peut participer notamment à l'entretien des chemins et au débroussaillage des espaces non boisés.

Les loisirs et le tourisme

- ▶ La pêche : l'Epte et ses affluents sont classés en première catégorie piscicole. L'empoisonnement de la rivière peut néanmoins influencer les populations indigènes de la rivière. Les pêcheurs contribuent par ailleurs à l'entretien des berges de l'Epte ;
- ▶ La randonnée pédestre et le VTT sont pratiqués majoritairement sur les chemins prévus à cet effet, sans porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire situés à proximité. Cependant, la création de nouvelles pistes au même titre que l'exercice de ces activités en dehors des chemins, constituent un risque de dégradation des habitats par le piétinement, le passage répété des VTT, etc ;
- ▶ Le camping sauvage, les feux de camp, et les décharges sauvages sont évidemment nuisibles aux habitats naturels ;
- ▶ La pratique du canoë-kayak, lorsqu'elle n'est pas contrôlée,



Cavité à Bus-Saint-Rémy

peut éventuellement poser problème localement (destruction des herbiers aquatiques, destruction des berges au point de débarquement, ...);

- ▶ La circulation d'engins motorisés, notamment sur les sentiers de Giverny et dans les boisements de Gasny et Fourges, peut également être préjudiciable aux habitats naturels (dérangements, destruction de la strate herbacée...).

Les projets d'aménagement

Les aménagements peuvent occasionner des détériorations de milieux naturels et des perturbations pour les espèces. Sur le site de la Vallée de l'Epte, une certaine pression d'urbanisation existe, notamment sur les communes de Giverny et de Sainte-Geneviève-lès-Gasny. Les extensions de zones bâties peuvent nuire à la qualité des pelouses à Orchidées déjà gagnées par ces aménagements.

Par ailleurs, les activités industrielles, les stations d'épuration et les systèmes d'assainissement non collectifs peuvent également avoir des conséquences non négligeables sur la qualité des eaux de l'Epte.

Entretien des bords de routes et chemins

Le gyrobroyage et la pulvérisation d'herbicides le long des bermes et talus routiers peuvent affecter certains habitats d'intérêt communautaire (comme les pelouses à Orchidées) ainsi que les espèces qui leur sont inféodées.

Des modes de gestion plus raisonnés doivent être encouragés, à l'instar du Conseil Général de l'Eure qui met en œuvre une gestion différenciée des bords de routes départementales depuis 2009.

Pelouse à Orchis bouc
(*Himantoglossum hircinum*)

Enjeux et Objectifs

L'objectif principal pour le site Natura 2000 de la Vallée de l'Epte est le maintien et la restauration des habitats et des espèces d'intérêt prioritaire et/ou communautaire tout en préservant une mosaïque de formations végétales indispensables à la pérennité de la biodiversité.

Pour l'habitat pelouses sèches par exemple, l'objectif général est le maintien d'un mélange de pelouses et de végétation arbustive en privilégiant les zones ouvertes.

Initialement considérée comme « espèce vulnérable » dans le monde par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, l'Agrion de Mercure a été récemment rétrogradé au rang de « **quasi-menacée** ». Protégé en France, l'**Agrion de Mercure** est en **nette régression au nord de son aire de répartition** et est actuellement **gravement menacé par la dégradation de ses habitats**. En Haute-Normandie, il est inscrit sur la Liste Rouge régionale au rang « d'espèce vulnérable ».

En effet, la pollution organique, l'eutrophisation des milieux aquatiques dues à une anthropisation excessive et la rectification des berges ne permettent pas le maintien de l'espèce dans ses zones de prédilection. L'extension des secteurs boisés par la plantation de peupliers ou l'abandon des prairies, l'assèchement ou le retournement des prairies participent également à sa raréfaction.

Afin de préserver les populations présentes et augmenter leurs effectifs, il est primordial de **conserver une bonne qualité de l'eau** dans le cours d'eau, de **maintenir des fossés courants et éclairés** avec une végétation de cressonnière (*Apion nodiflori*) et de **maintenir les prairies humides attenantes aux ruisseaux et cours d'eau**.

Ces objectifs de conservation sont également favorables aux Chiroptères qui utilisent les prairies comme territoires de chasse et à la faune piscicole très sensible aux modifications du milieu (pollution, régulation des niveaux d'eau...).

D'autre part, on observe l'expansion d'espèces invasives (animales et végétales) sur la quasi-totalité du site Natura 2000 : priorité doit être donnée à la maîtrise (sinon à l'éradication quand cela est possible) de ces espèces indésirables.

Par ailleurs, des objectifs transversaux sont nécessaires notamment pour assurer une cohérence entre les objectifs du site Natura 2000 et les enjeux locaux, pour améliorer la connaissance du site et assurer l'information et l'animation pendant la mise en œuvre du document d'objectifs.

Enjeux et objectifs par type de milieux et/ou d'activités

Type de milieu	Habitat / Secteur / Activité	Objectifs définis lors du DOCOB
Milieux ouverts	<p>6110 : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi</p> <p>6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire</p> <p>6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>8210 : Pente rocheuse calcaire avec végétation chasmophytique</p> <p>6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</p> <p>1044 : Agrion de mercure</p> <p>1078 : Ecaille chinée</p> <p>toutes les espèces de Chiroptères</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien/restauration des milieux ouverts ▶ Maintien des prairies pacagées en fond de vallée ▶ Limitation de la fertilisation et de l'utilisation de produits phytosanitaires ▶ Favoriser la gestion extensive des milieux ▶ Restauration et entretien des haies et des vergers ▶ Maintien d'une mosaïque d'habitats ▶ Limitation/canalisation de la fréquentation
Milieux forestiers	<p>91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</p> <p>9130 : Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum</p> <p>1083 : Lucane cerf-volant</p> <p>toutes les espèces de Chiroptères</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Adaptation des pratiques de la populiculture (et de la sylviculture en général) pour une gestion durable des habitats forestiers patrimoniaux ▶ Maintien/restauration du régime hydrique ▶ Maintien d'arbres morts ou dépérissants ▶ Favoriser la régénération naturelle et le mélange des essences caractéristiques de l'habitat
Milieux aquatiques	<p>3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</p> <p>1044 : Agrion de mercure</p> <p>1163 : Chabot</p> <p>1096 : Lamproie de Planer</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien/restauration de petits ruisseaux éclairés ▶ Restauration de la diversité physique des cours d'eau ▶ Restauration de la libre circulation piscicole ▶ Amélioration de la qualité des eaux ▶ Entretien raisonné des berges et de la ripisylve
Milieux rocheux	<p>8310 : Grotte non exploitée par le tourisme</p> <p>toutes les espèces de Chiroptères</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien de la tranquillité du site d'hibernation ▶ Maintien/restauration de la qualité des territoires de chasse et des gîtes estivaux des Chiroptères
Tout type de milieu	Tous	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Limitation voire éradication des espèces invasives ▶ Mettre en place des corridors écologiques afin d'assurer le déplacement des espèces (trame verte/trame bleue)
	Toutes les espèces de Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien/restauration de la qualité des territoires de chasse et des gîtes estivaux des Chiroptères

Type de milieu	Habitat / Secteur / Activité	Objectifs définis lors du DOCOB
Autres	Information et animation du site	▶ Mettre en place des corridors écologiques afin d'assurer le déplacement des espèces (trame verte/trame bleue)
		▶ Encourager la gestion différenciée des espaces verts communaux et privés
		▶ Sensibiliser et informer la population
	Connaissance scientifique	▶ Assurer l'animation et la mise en œuvre du Docob
		▶ Améliorer les connaissances naturalistes (Chiroptères, Poissons, Insectes, Mollusques, Ecrevisses...)
	Urbanisation	▶ Assurer un suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
		▶ Maîtriser l'urbanisation en favorisant la mise en place de documents d'urbanisme compatibles avec le document d'objectifs Natura 2000 du site de la Vallée de l'Epte

Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

Type de milieu	Habitat / espèce (code Natura 2000)	Actions favorables à la préservation, voire à la restauration du milieu/de l'espèce	Actions défavorables
Eau douce		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer le bon état hydromorphologique et la continuité des cours d'eau ▶ Éviter l'envasement des cours d'eau en limitant les phénomènes d'érosion et les transferts par ruissellement ▶ Réduire la fertilisation et éviter l'utilisation de phytosanitaires ▶ Améliorer les dispositifs d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ▶ Proscrire les connexions directes des étangs aux cours d'eau ▶ Assurer la conservation de la végétation aquatique, la restauration et un entretien cohérent du cours d'eau, des berges et milieux humides associés dont les ripisylves ▶ Préserver l'espace de divagation des cours d'eau ▶ Maîtriser les espèces exotiques envahissantes (ragondins, rats musqués, écrevisses américaines) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Evasement ▶ Pollutions (nitrates, matières azotées et phosphorées, produits phytosanitaires) ▶ Connexion aux étangs ▶ Espèces exotiques envahissantes ▶ Curage et faucardage non maîtrisés
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	Mégaphorbiaies (6430)	▶ Éviter l'embroussaillage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plantation de feuillus ▶ Drainage
	Prairies paratourbeuses à molinie (6410)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir (et restaurer) les prairies par une gestion conservatoire ▶ Conserver le caractère d'inondabilité des prairies et boisements de la plaine alluviale (maintien des zones humides et des zones d'expansion des crues) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Déprise ▶ Fertilisation ▶ Retournement des prairies ▶ Travail du sol ▶ Remblaiement ▶ Drainage ▶ Plantations

Type de milieu	Habitats naturels (code Natura 2000)	Actions favorables à la préservation, voire à la restauration du milieu/de l'espèce	Actions défavorables
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	Prairies de fauche de basse altitude (6510)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir et restaurer les prairies ▶ Maintenir les pratiques de fauche (intégrer un retard de fauche) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réensemencement ▶ Fertilisation intensive ▶ Travail du sol ▶ Drainage ▶ Mise en culture ▶ Retournement de prairie
	Habitats Écaille chinée (1078)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Améliorer les pratiques de fertilisation sur les prairies de fauche eutrophes 	
Forêt de l'Europe tempérée	Hêtraies-Chênaies à lauréole (9130)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser les essences caractéristiques de l'habitat ▶ Améliorer l'équilibre cynégétique afin de permettre la régénération naturelle (éviter une pression par abrutissement trop forte) ▶ Maintenir des îlots de vieillissement, arbres morts, arbres à cavité ou dépérissant, arbres têtards 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Abrutissement empêchant la régénération naturelle ▶ Peuplements monospécifiques ▶ Reboisement par des essences exogènes
Forêt de l'Europe tempérée	Boisements alluviaux à aulne et frêne (91E0)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser les essences caractéristiques de l'habitat ▶ Conserver le caractère d'inondabilité des prairies et boisements de la plaine alluviale ▶ Favoriser la reconversion de vieilles peupleraies en boisements naturels ▶ Maintenir des îlots de vieillissement, arbres morts, arbres à cavité ou dépérissants, arbres têtards ▶ Assurer la conservation de la végétation aquatique, la restauration et un entretien cohérents du cours d'eau, des berges et milieux humides associés dont les ripisylves (hors fossés à Agrion de Mercure) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coupe à blanc, ▶ Reboisement par des essences exogènes ▶ Drainage ▶ Arrachage de la ripisylve ▶ Utilisation de produits agropharmaceutiques ▶ Rectification / recalibrage/ curage
Agrion de mercure (1044)		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir et restaurer les prairies du site ▶ Maintenir des petits fossés à eaux courantes, non boisés et à végétation aquatique 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution organique ▶ Assèchement ▶ Boisement ▶ Retournement de prairies
Espèces aquatiques		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cf. habitat eau douce ▶ Assurer la libre circulation piscicole ▶ Maintenir les haies du site et une ripisylve équilibrée au bord des cours d'eau principaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cf. habitat eau douce ▶ Présence d'ouvrages infranchissables ▶ Recalibrage du cours d'eau
Habitat Triton crêté (1166)		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir et restaurer les prairies du site ▶ Préserver et reconstituer les habitats des amphibiens : les mares 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comblement anthropique ou par atterrissement naturel des mares ▶ Mise en culture ▶ Arrachage des haies
Habitat chiroptères		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir et restaurer les prairies du site ▶ Maintenir les haies du site et une ripisylve équilibrée au bord des cours d'eau principaux ▶ Recenser les connaissances et informer sur les effets des traitements insecticides et vétérinaires sur les chiroptères ▶ Maintenir des îlots de vieillissement, arbres morts, arbres à cavité ou dépérissants, arbres têtards ▶ Créer et entretenir de nouveaux arbres têtards 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Destruction des haies ▶ Dérangement des colonies de reproduction des sites d'hibernation ▶ Traitements ▶ Mise en culture ▶ Retournement des prairies

Type de milieu	Habitats naturels (code Natura 2000)	Actions favorables à la préservation, voire à la restauration du milieu/de l'espèce	Actions défavorables
Habitat Lucane cerf Volant (1083)		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir les haies et une ripisylve équilibrée au bord des cours d'eau principaux ▶ Créer et entretenir de nouveaux arbres têtards ▶ Maintenir des îlots de vieillissement, arbres morts, arbres à cavité ou dépérissants, arbres têtards 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Destruction des haies
<i>Vertigo moulinsiana</i> (1016)		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conserver le caractère d'inondabilité des prairies et boisements de la plaine alluviale 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assèchement ▶ Destruction des zones humides

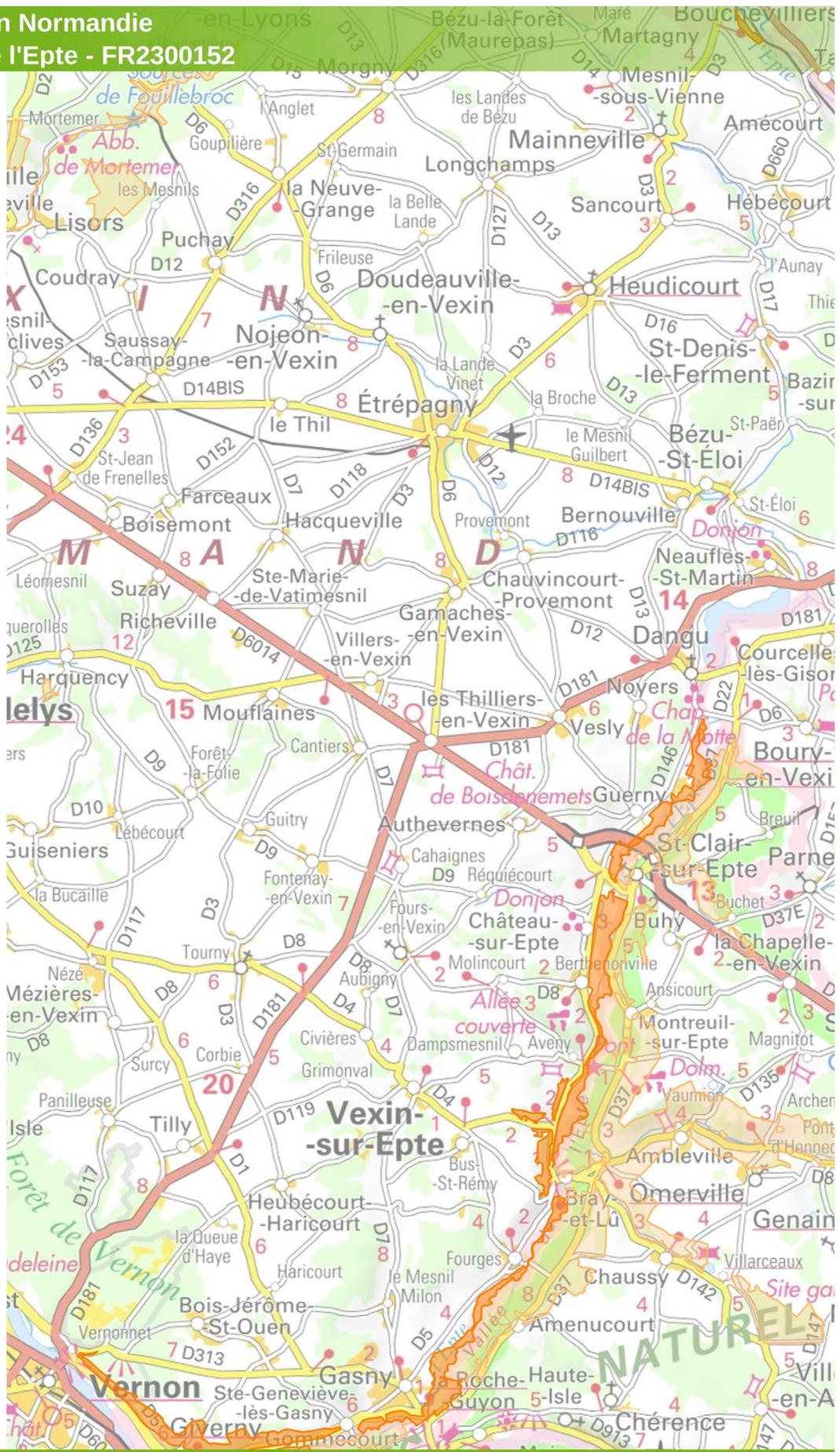
Natura 2000 en Normandie

Site: Vallée de l'Epte - FR2300152

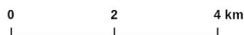


- Site Natura 2000 - FR2300152
- Autre site (ZSC)

Cliquez sur le logo ci-dessous pour accéder aux informations liées au site



Sources :
IGN Scanexpress;
DREAL-Normandie.
Production:
Le 31/05/2017 - DREAL-NORMANDIE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



INPN

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2300152>

CARMEN

<https://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map>

Seine Normandie Agglomération

<https://www.sna27.fr/>

DREAL de Normandie

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

DDTM 27

www.eure.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires-et-de-la-mer-DDTM/



Fiche actualisée en mai 2022

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
 Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
 1 rue recteur Daure - 14006 Caen cedex
 Tél. : 02 78 26 19 00
dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Réalisation : DREAL Normandie